



Mondercange, le 26 octobre 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 30 octobre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 30 octobre 2020 l'intervention suivant

Nous venons d'apprendre que, dans la foulée du transfert des concierges dans l'ancienne maison Loutsch dans la Grand'rue à Mondercange, le garde-forestier vient d'y établir également son bureau.

La mise à disposition d'un bureau dans la maison communale en faveur du garde-forestier fait l'objet d'une convention établie entre la commune et l'administration des forêts et de la nature.

A ce sujet, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- le relogement du garde-forestier dans la maison Loutsch, est-il opéré d'un commun accord entre la commune, le garde-forestier et son administration d'attache ?
- est-ce que cette réorganisation a un impact sur le loyer payé jadis par l'administration des forêts et de la nature ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins n'est pas d'avis qu'il devrait présenter au Conseil Communal un avenant à ladite convention pour éviter un vice de forme ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK